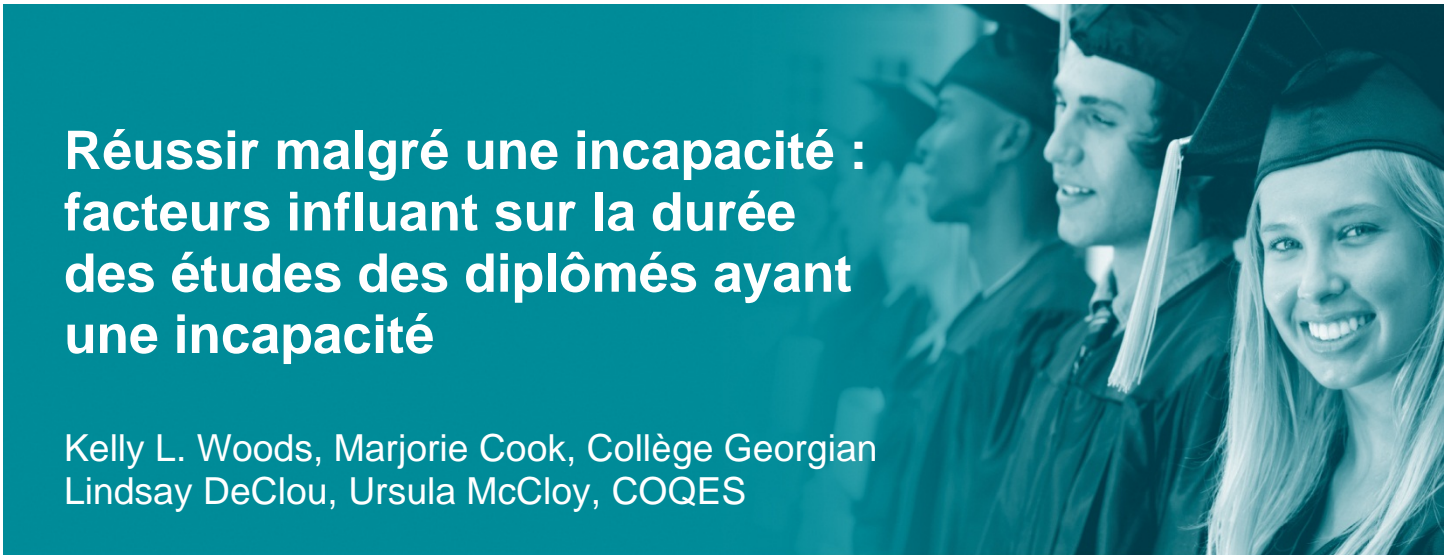




Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Réussir malgré une incapacité : facteurs influant sur la durée des études des diplômés ayant une incapacité

Kelly L. Woods, Marjorie Cook, Collège Georgian
Lindsay DeClou, Ursula McCloy, COQES



Publié par le

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402
Toronto (Ontario) Canada M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893
Télécopieur : 416 212-3899
Site Web : www.heqco.ca
Adresse électronique : info@heqco.ca

Citer ce document comme suit :

Woods, K. L., Cook, M., DeClou, L., McCloy, U. (2013). Réussir malgré une incapacité : facteurs influant sur la durée des études des diplômés ayant une incapacité. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (Toronto).



Les opinions exprimées dans ce rapport de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres agences ou organismes qui ont offert leur soutien, financier ou autre, à ce projet. © Imprimeur de la reine pour l'Ontario, 2013

Table des matières

Résumé	3
Introduction	4
Analyse documentaire.....	4
Contexte de l'étude	5
Méthode	6
Résultats et analyses	9
Conclusions.....	17
Références.....	20

Liste des tableaux

Tableau 1. Répartition des types d'incapacités, 2007-2010 (%)	9
Tableau 2. Données démographiques (%)	10
Tableau 3. Moyenne pondérée cumulative.....	12
Tableau 4. Nombre de sessions supplémentaires (%)	13
Tableau 5. Durée moyenne des études.....	13
Tableau 6. Écart entre la durée moyenne des études.....	13
Tableau 7. Nombre de sessions supplémentaires par domaine d'étude (%)	14
Tableau 8. Nombre de sessions supplémentaires par type d'incapacités (regroupées) (%)	14
Tableau 9. Nombre requis de sessions supplémentaires (durée des études)	15
Tableau 10. Utilisation des services et mesures d'adaptation par nombre de sessions supplémentaires (%)	16

Liste des figures

Figure 1. Moyenne pondérée cumulative par type d'incapacité (%).....	11
--	----

Remerciements

Nous souhaitons remercier tous ceux qui nous ont permis de produire le présent rapport. Nous sommes extrêmement reconnaissants à ceux qui ont apporté leur aide, leurs suggestions, leurs connaissances, leur expérience et leurs encouragements en tout temps au cours de la production de cette étude.

Collège Cambrian : Susan Alcorn-MacKay, ancienne directrice, le Glenn Crombie Centre for Disability Services. Rapport préliminaire et contributions de données.
Collège Conestoga : Anne Moore, gestionnaire, Services aux étudiants; Bev Denyes, conseillère en aptitudes d'apprentissage, Services aux personnes handicapées. Collecte de données.
Collège Georgian : Chris Gunnell, gestionnaire, Centre for Access and Disability Services. Collecte de données, ainsi que ses conseils et sa patience à toutes les étapes du rapport.
Collège Loyalist : Jennifer Vincent, gestionnaire, Bureau des services aux personnes handicapées. Collecte de données.
Collège Sheridan : Joe Henry, ancien gestionnaire, Accessible Learning and Student Development. Collecte de données.

Résumé

Le présent rapport expose les résultats d'une étude visant à examiner les expériences des étudiants ayant des incapacités diplômés d'un des cinq collèges participants de l'Ontario entre 2007 et 2010. Les cinq collèges représentent quatre régions géographiques (le Centre, l'Est, l'Ouest et le Nord) et sont de tailles différentes. L'étude utilise des données administratives obtenues auprès du service aux personnes handicapées de chacun des collèges pour examiner deux groupes : les diplômés ayant une incapacité (DAI) et les diplômés sans incapacité (DSI). Ces groupes ont été comparés dans le but de déterminer s'il fallait plus de temps aux DAI qu'aux DSI pour terminer leurs études. On a examiné les facteurs liés aux programmes et aux études par rapport au temps requis pour terminer les études, comme le type d'incapacité et le recours à des mesures d'adaptation et des services. Les résultats démontrent que les étudiants ayant une incapacité ont besoin d'une période légèrement mais significativement plus longue pour terminer leurs études qu'un groupe similaire d'étudiants sans incapacité. De plus, les modèles de régression montrent que dans la population des DAI, le type de titre de compétence, le domaine du groupe, le type d'incapacité et la moyenne pondérée cumulative ont tous une influence sur la durée supplémentaire des études.

Introduction

Dans l'ensemble, 15,5 % de la population de l'Ontario déclare vivre avec une incapacité (RHDC 2006). Seulement 19 % des adultes ayant une incapacité en Ontario détiennent des grades universitaires, par rapport à plus de 27 % chez les personnes sans incapacité (Statistique Canada, 2011). Parmi les adultes ontariens ayant une incapacité, 45 % ne sont pas actifs, par rapport à 19 % chez les personnes sans incapacité (Statistique Canada, 2008a). De plus, le revenu d'emploi moyen des personnes ayant une incapacité représente seulement 72 % du revenu des personnes sans incapacité (Statistique Canada, 2008b). Cette information porte à croire que les personnes ayant une incapacité sont confrontées à davantage d'obstacles au chapitre de l'éducation et de l'emploi.

Les obstacles à l'accès aux études supérieures sont considérables. On peut penser à l'inaccessibilité physique, au manque de connaissance des troubles d'apprentissage, au soutien financier insuffisant, aux processus longs et compliqués pour s'inscrire et accéder aux services de soutien aux personnes handicapées, ainsi qu'aux attitudes négatives. Par ailleurs, comme certains étudiants doivent réduire leur charge de cours en raison de leur incapacité, il leur faut des sessions supplémentaires pour terminer leur programme d'études supérieures. Pour s'attaquer à ce problème, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a créé en 2007 une subvention pour aider ces étudiants avec leurs frais de scolarité. Cette subvention vise à assurer que les frais de scolarité des étudiants qui répondent aux critères d'admissibilité et qui ont besoin de plus de temps pour terminer leurs études ne sont pas supérieurs aux coûts engagés par les étudiants sans incapacité. Or, on a constaté que seulement un petit nombre d'étudiants ayant une incapacité étaient admissibles à cette subvention. De plus, la subvention s'applique uniquement aux frais de scolarité. Les DAI qui doivent engager des frais de subsistance doivent prolonger la durée du financement au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), ce qui vient gonfler leur dette au terme de leurs études.

Analyse documentaire

La documentation est pratiquement inexistante sur le sujet du temps nécessaire aux personnes handicapées pour terminer leurs études supérieures. Selon Finnie, Childs et Qui (2012), les étudiants ayant une incapacité affichent des taux plus élevés d'abandon et de changement de programme ou d'écoles, et des taux de diplomation plus faibles, et ce tant en Ontario que dans le reste du pays. Plus précisément, les taux annuels d'abandon sont de 3 à 4 % plus élevés que chez les étudiants sans incapacité (Finnie et al., 2012). La recherche indique également que 14 % des étudiants ayant une incapacité abandonnent les études supérieures par rapport à 8 % chez les personnes sans incapacité (Sattler, 2010).

Le collège Cambrian a effectué une étude préliminaire visant à déterminer combien de temps il fallait aux diplômés ayant une incapacité pour obtenir un certificat ou un diplôme collégial et à cerner les facteurs contribuant à leur succès (Alcorn MacKay, 2009). Le projet pilote a été financé par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) et a été mené en 2009. L'étude comparait deux groupes de diplômés du collège Cambrian (2007-2008 et 2008-2009) : les diplômés ayant une incapacité (DAI) et un échantillon comparable choisi au hasard de la même cohorte et des mêmes programmes (DSI). Les principales constatations de cette étude ont révélé qu'environ la moitié des diplômés ayant une incapacité n'avaient pas eu besoin de plus de temps et qu'ils avaient souvent recouru à différents services et à différentes mesures d'adaptation pendant leurs études au collège. Ces étudiants avaient également

obtenu des moyennes pondérées cumulatives semblables à l'échantillon des DSI. Les autres diplômés ayant une incapacité (autre moitié) avaient eu besoin de plus de temps pour terminer leur programme pour différentes raisons, soit qu'ils avaient dû réduire leur charge de cours en raison de leur incapacité, qu'ils n'étaient pas bien préparés, qu'ils avaient des difficultés scolaires ou qu'ils n'avaient pas utilisé efficacement les mesures d'adaptation ou autres services. Sattler et le Academica Group (2010) ont également démontré que les diplômés ayant une incapacité (DAI) indiquaient avoir recouru davantage au counseling, aux services aux personnes handicapées, à l'aide financière, aux conseillers scolaires et aux services de tutorat par les pairs.

En tenant compte de cette étude pilote et de l'absence de documentation, cinq collèges ontariens ont mené la présente étude afin de répondre aux questions suivantes :

- Quels facteurs ont une incidence sur la moyenne pondérée cumulative des personnes ayant une incapacité ?
- Les diplômés collégiaux ayant une incapacité (DAI) ont-ils besoin de plus de temps que leurs pairs n'ayant pas d'incapacité?
- Quel facteurs liés aux programmes ou aux études ont une incidence sur la durée des études?
- Le type d'incapacité a-t-il une incidence sur la durée des études?
- Le recours aux services ou aux mesures d'adaptation a-t-il une incidence sur la durée des études?

Contexte de l'étude

Le Comité collégial en besoins particuliers a proposé cette étude lors d'une réunion provinciale. Les données de l'étude pilote ont été présentées à une réunion subséquente des gestionnaires administratifs et ont fait l'objet de discussions. Le groupe a convenu que les données seraient d'une grande utilité pour les collèges, le COQES et le MFCU. Les collèges qui ont pu s'engager à participer au projet composent l'échantillon. Tous les collèges et universités du Canada sont tenus par la loi d'offrir des services aux personnes handicapées. Les bureaux des services aux personnes handicapées aident les étudiants qui ont ou pensent avoir une incapacité reliée à un trouble d'apprentissage, un problème de santé mentale, un déficit d'attention, une déficience visuelle ou auditive ou une affectation physique, médicale ou systémique. Les objectifs fondamentaux d'un bureau des services aux personnes handicapées sont de collaborer avec les étudiants ayant une incapacité en vue de les habiliter et de coordonner les services et programmes de soutien pour favoriser un accès égal à l'éducation. Les collèges participants représentent quatre régions géographiques (le Centre, l'Est, l'Ouest et le Nord) et sont de tailles différentes. Voici une description détaillée de chacun.

Le **collège Cambrian** qui est situé dans le Nord de l'Ontario est de taille moyenne. Il compte environ 4 400 étudiants à plein temps, dont 800 ont une incapacité reconnue. Le centre Glenn Crombie abrite le Centre d'évaluation et de ressources du Nord de l'Ontario (CÉRNO), qui emploie huit employés à plein temps et 25 fournisseurs de services de psychologie à temps partiel. Le CÉRNO mène actuellement plusieurs projets de recherche concernant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage. Le centre de counseling, qui relève également du centre Glenn Crombie, offre aux étudiants les services de trois conseillers qualifiés.

Le **collège Conestoga** est un collège public qui a un campus principal à Kitchener (Ontario) et des campus régionaux à Waterloo, Cambridge, Guelph et Stratford. Il compte plus de 6 000 étudiants à plein temps et fournit des programmes de diplômes de un, deux et trois ans, ainsi que de la formation à

l'intention des apprentis. Il offre également plusieurs programmes de quatre ans d'études en fabrication, architecture, santé et gestion du commerce international.

Le **collège Georgian** est un collège de taille moyenne situé dans le Centre de l'Ontario, qui compte 11 000 étudiants à plein temps regroupés dans trois principaux campus à Barrie, Orillia et Owen Sound. Il comporte également quatre campus régionaux situés à Orangeville, Midland, Collingwood et Bracebridge. Plus de 28 000 étudiants à temps partiel s'inscrivent chaque année. Environ 1 200 de ces étudiants ont des incapacités documentées et ont accès à un soutien direct du Centre for Access and Disability Services (C4A) fourni dans l'ensemble des campus. Le C4A est doté d'un gestionnaire, de huit spécialistes des questions touchant les incapacités et de trois technologues en adaptation et demi, de quatre conseillers en matière d'évaluation et de plusieurs préposés des services à la clientèle à temps partiel. Le C4A de chaque campus offre un soutien à la technologie d'adaptation et des centres de services des évaluations. Des services de counseling, du soutien à la stratégie d'apprentissage, du tutorat par les pairs et des centres de dépannage en mathématiques et en rédaction sont également à la disposition des étudiants.

Le **collège Loyalist** est un petit collège situé à Belleville (Ontario), qui compte environ 3 200 étudiants à plein temps. Pour desservir les 420 étudiants ayant une incapacité reconnue, le bureau des services aux personnes handicapées est doté d'un gestionnaire, d'un technologue en matière d'assistance et conseiller en matière de services aux personnes handicapées, de trois conseillers en matière d'aptitudes d'apprentissage et technologues en adaptation et d'un interprète en ASL (anglais). Le bureau des services aux personnes handicapées comprend un laboratoire de technologie de l'assistance et une salle de travail séparée. Les étudiants disposent également de services de counseling, d'évaluation des aptitudes, de tutorat par les pairs et de mentorat, ainsi que de centres de dépannage en mathématiques et en informatique.

Le **collège Sheridan** est passé d'un collège local de 400 étudiants à un grand établissement comptant plus de 15 000 étudiants à plein temps et 35 000 étudiants en éducation continue. Cinq écoles normales en animation, arts, affaires, études communautaires et formation générale continue, informatique appliquée et génie et éducation continue offrent 97 programmes en vue d'obtenir un grade, diplôme ou certificat. Plus de 1 500 étudiants ayant une incapacité sont inscrits et reçoivent des services.

Méthode

L'étude était fondée sur un échantillon de 2 201 DAI et 1 776 DSI ayant terminé un programme collégial entre 2007 et 2010.

Elle visait à déterminer le nombre de DAI ayant eu besoin de plus de temps pour terminer leurs programmes et ceux ayant terminé dans les délais prévus. De plus, elle cherchait à connaître l'utilisation faite des adaptations et services pour évaluer leur incidence sur la réussite des étudiants.

Le choix du collège constituait une variable dans les modèles de régression. L'intention était de contrôler les différences entre les collèges, non pas de comparer ceux-ci. Les différences entre eux peuvent être attribuables aux politiques, aux procédures, à la dotation et aux modèles de services aux personnes handicapées et aux étudiants, et non pas nécessairement au rendement du collège.

Critère de sélection des diplômés ayant une incapacité (DAI)

La sélection des étudiants pour le groupe des DAI reposait sur deux critères. Premièrement, les étudiants

devaient avoir obtenu un certificat, un diplôme, un diplôme du niveau avancé ou un grade d'études supérieures. Les programmes spécialisés à l'intention des étudiants ayant une déficience intellectuelle étaient exclus de l'étude. Deuxièmement, les étudiants devaient être des bénéficiaires confirmés de services aux personnes handicapées. Les diplômés inscrits auprès d'un bureau des services aux personnes handicapées, mais n'ayant pas d'incapacité confirmée, étaient exclus de l'étude.

Critère de sélection des diplômés sans incapacité (DSI)

Les étudiants ayant terminé les mêmes programmes que les DAI étaient choisis au hasard. Chaque DSI était jumelé à un DAI en fonction du programme, du sexe, de l'âge et de la moyenne pondérée cumulative (MPC).

Population échantillon

Un gabarit a été remis à chacun des collèges pour la collecte des données sur l'année de la cohorte, le programme, le type d'incapacité, la moyenne pondérée cumulative, l'année d'obtention du diplôme et les services utilisés. Le même gabarit a été utilisé pour recueillir des données concernant les DSI, à l'exception du type d'incapacité. Les données recueillies à partir de l'échantillon de 2 201 DAI et 1 776 DSI ont été transmises par voie électronique au collège responsable pour être regroupées. Au total, 1 776 paires jumelées ont été utilisées pour comparer le temps nécessaire pour terminer les programmes. Les écarts dans toutes les autres valeurs sont attribuables au caractère variable des déclarations de certains des cinq collèges et aux valeurs manquantes.

Variables

Domaine du programme et type de titre

Les noms que les collèges nous ont fournis ont été classés en fonction des codes de programme du MFCU, qui relie le domaine du programme et le type de titre. Les domaines de programme sont regroupés comme suit :

1. Affaires
2. Service communautaire
3. Génie et technologie
4. Santé
5. Accueil
6. Préparatoire et perfectionnement
7. Création et arts appliqués

Type de titre de compétence

Les types de titre ont été regroupés en fonction des titres de compétence d'études collégiales de l'Ontario normalisés, ce qui comprend le certificat, le diplôme, le diplôme de niveau avancé, le grade et le certificat post-diplôme. Les données comprennent également un petit nombre de titres de compétence et de métiers spécialisés propres à certains collèges. En raison de la petite taille de l'échantillon pour certains types de compétence, la catégorie « autre » a été créée pour les analyses de régression. Diverses accréditations, notamment pour les métiers spécialisés, les programmes locaux de certificat d'études

collégiales, les certificats post-diplômes et les grades d'études appliquées, se retrouvent dans cette catégorie. Aux fins de la production de tableaux transversaux, les types de titres de compétence ont été regroupés comme suit :

1. Certificats d'études collégiales
2. Métiers spécialisés
3. Certificats
4. Diplômes
5. Diplômes de niveau avancé
6. Certificats post-diplômes
7. Grades d'études appliquées

Types d'incapacités

Les bureaux des services aux personnes handicapées des collèges de l'Ontario reconnaissent un total de huit types d'incapacités. Différents tableaux transversaux contenaient les huit types d'incapacités, ainsi que la catégorie « autre ». Pour les modèles de régression, les types d'incapacités devaient être regroupés dans les quatre catégories suivantes en raison de la petite taille de l'échantillon.

1. Incapacités physiques, sensorielles et médicales (IPSM)
 - Mobilité
 - Incapacité médicale
 - Lésion cérébrale
 - Personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes
 - Personnes non voyantes ou malvoyantes
2. Déficience psychiatrique (psych.)
3. Trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA) et trouble d'apprentissage (TA)
4. Autre (comprend les types inconnus et non disponibles)

Méthodes de recherche

Modèles de régression

Les deux modèles de régression visaient à permettre de mieux comprendre de quelle manière les variables reliées à la démographie et aux spécificités des collèges, ainsi qu'aux types d'incapacités, influent sur les résultats scolaires des diplômés ayant une incapacité.

1. Un modèle de régression fondé sur les moindres carrés ordinaires utilisant la moyenne pondérée cumulative comme variable dépendante a servi pour déterminer de quelle manière l'ensemble des variables susmentionnées influent sur les moyennes pondérées cumulatives des diplômés ayant une incapacité.
2. Un modèle de régression logistique utilisant la durée des études comme variable de résultats a été produit. Ce modèle visait à évaluer dans quelle mesure le même groupe de variables susmentionnées peuvent être utilisées pour prévoir si un diplômé ayant une incapacité a besoin

de sessions supplémentaires pour terminer son programme (l'expression « durée des études » est utilisée dans les tableaux et les figures).

Analyses des paires jumelées

Afin de déterminer si les DAI ont besoin de plus de temps, chaque DAI a été jumelé à un DSI du même sexe, du même âge, ayant la même moyenne pondérée cumulative et participant au même programme. Un test t a alors été effectué. Après le retrait de cas n'ayant pas été jumelés ou pour lesquels les données sur la durée des études n'étaient pas disponibles, un total de 1 776 paires ont été retenues.

Résultats et analyses

Profil démographique

Afin de mesurer le caractère représentatif de l'échantillon de l'étude par rapport à la population globale des collèges de l'Ontario, on a procédé à une comparaison de la répartition des types d'incapacités. Les résultats démontrent que les cinq collèges sont assez représentatifs du grand secteur collégial en ce qui a trait aux types d'incapacités.

Tableau 1. Répartition des types d'incapacités, 2007-2010 (%)

Répartition	Type d'incapacité ¹								
	LCA	THADA	DA	TA	Médicale	Mobilité	Psych.	Vision	Autre
Tous les collèges ontariens	2,0	8,3	3,0	40,9	13,4	8,0	15,9	1,5	7,0
Échantillon des cinq collèges	2,0	9,1	2,7	43,2	14,2	9,7	14,0	1,4	3,7

Source : données de l'Ontario : soumises par les bureaux des services aux personnes handicapées des collèges de l'Ontario au MFCU; données des cinq collèges : données provenant des collèges participants

Le tableau 2 fournit un profil démographique de l'échantillon utilisé pour cette étude en procédant à un classement selon le type d'incapacité. La majorité des DAI participant à cette étude sont des femmes (57,5 %), et le type d'incapacité prévalent parmi les femmes et les hommes est le trouble d'apprentissage (TA) (43,2 % pour les deux sexes). Le trouble d'apprentissage est plus fréquent chez les jeunes (moins de 22 ans), alors que les incapacités médicales et liées à la mobilité prévalent chez les personnes de 26 ans et plus. En ce qui concerne les types d'incapacités, les femmes sont plus susceptibles d'avoir une déficience auditive, une incapacité médicale ou une déficience psychiatrique. Les femmes sont surreprésentées dans la plupart des types d'incapacités, mais elles sont également surreprésentées dans l'échantillon complet. Les DAI qui sont âgés de plus de 25 ans sont plus susceptibles d'avoir un trouble de mobilité. Les types de programmes auxquels l'ensemble des groupes de personnes handicapées s'inscrivent le plus sont service communautaire, affaires, génie/technologie et création et arts appliqués. Les programmes d'accueil attirent le moins d'étudiants ayant une incapacité. Tous types d'incapacités confondus, la plupart des DAI étaient inscrits à un programme de diplôme. En étudiant les différents types

¹ LCA (lésion cérébrale acquise), THADA (trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention), DA (déficience auditive), PSYCH (psychiatrique), Autre (inconnu ou non disponible).

d'incapacités, on peut constater que la majorité des DAI ayant des troubles de mobilité étaient inscrits à un programme de diplôme. Les diplômés de programmes de diplôme de niveau avancé sont plus susceptibles d'avoir des incapacités d'ordre médical ou des troubles de mobilité.

Tableau 2. Données démographiques (%)

Caractéristiques démographiques		Type d'incapacité									Total (N)
		LCA	THADA	DA	TA	Médicale	Mobilité	Psych	Vision	Autre	
Sexe	Femme	48,8	51,8	67,8	57,5	59,5	46,6	66,4	56,7	55,0	1236
	Homme	51,2	48,2	32,2	42,5	40,5	53,4	33,6	43,3	45,0	915
	N	43	195	59	929	306	208	301	30	80	2151
Âge	Moins de 22 ans	48,8	48,2	47,5	59,4	28,9	21,7	39,9	50,0	40,0	995
	22 à 25 ans	27,9	31,8	18,6	23,6	14,8	7,2	24,9	26,7	26,3	468
	26 ans et plus	23,3	20,0	33,9	17,0	56,3	71,0	35,2	23,3	33,8	685
	N	43	195	59	929	304	207	301	30	80	2148
Type de programme	Affaires	23,3	16,5	19,0	13,0	29,3	27,7	20,0	26,7	18,8	401
	Service comm.	23,3	19,6	15,5	22,6	18,1	28,2	18,0	20,0	22,5	455
	Création et arts appliqués	27,9	18,6	13,8	16,8	13,5	13,1	21,3	13,3	13,8	357
	Génie et techn.	14,0	20,6	15,5	22,2	21,1	20,4	9,7	20,0	23,8	419
	Santé	7,0	14,4	24,1	12,4	6,3	4,9	17,7	3,3	7,5	248
	Accueil	2,3	1,0	6,9	4,3	2,3	1,5	2,7	6,7	2,5	68
	Prép./ perfect.	2,3	9,3	5,2	8,7	9,5	4,4	10,7	10,0	11,3	184
	N	43	194	58	917	304	206	300	30	80	2132
Type de titre de compétence	Cert. collégial	0,0	0,5	0,0	0,2	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6
	Métier	4,7	4,6	3,4	4,8	0,7	0,0	1,3	6,7	12,5	75
	Certificat	20,9	27,3	29,3	25,6	18,8	7,8	25,0	20,0	15,0	480
	Diplôme	46,5 20,9	37,1 20,6	46,6 17,2	46,5 17,0	40,1 30,3	54,4 26,7	44,7 19,0	46,7 10,0	46,3 20,0	964 438

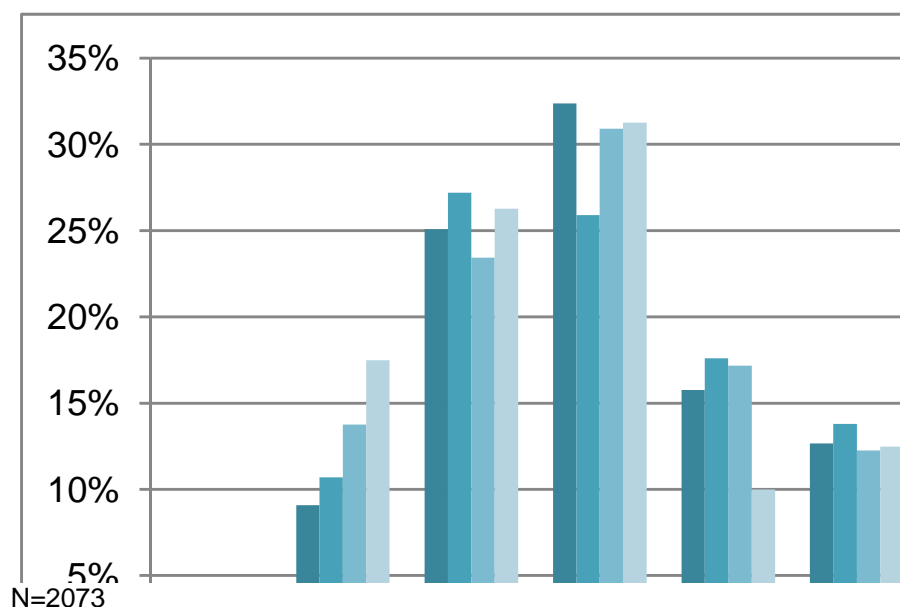
	Dipl. avancé										
	Cert. post-diplôme	7,0	7,2	3,4	4,7	7,2	8,7	5,3	16,7	1,3	124
	Grades d'études appl.	0,0	2,6	0,0	1,2	2,0	2,4	4,7	0,0	5,0	45
	N	43	194	58	917	304	206	300	30	80	2132

Au début du présent document, cinq questions de recherche ont été posées. La mesure dans laquelle l'étude peut répondre à ces questions varie. Plus précisément, il n'a pas été possible de répondre à la quatrième question dans la même mesure que les autres parce que les données n'étaient pas complètes.

Quels facteurs ont une incidence sur la moyenne pondérée cumulative des personnes ayant une incapacité ?

La figure 1 montre la répartition de la moyenne pondérée cumulative par type d'incapacité. La majorité des DAI visés par l'étude ont une moyenne pondérée cumulative se situant entre 2,50 et 3,49 (sur une échelle de 4,0), et très peu d'étudiants ont des notes exceptionnellement faibles ou élevées. Il existe peu de différences entre les types d'incapacités, bien que celles classées sous « autre » soient plus susceptibles de se situer à la limite inférieure du spectre.

Figure 1. Moyenne pondérée cumulative par type d'incapacité (%)



Un modèle de régression a été utilisé pour déterminer quels facteurs sont associés à la moyenne pondérée cumulative des DAI. Plusieurs variables comprises dans ce modèle se sont avérées significatives au plan statistique. Les étudiants plus âgés et les femmes sont plus susceptibles d'avoir une

moyenne pondérée cumulative plus élevée, et les inscriptions dans un programme de santé ou de diplôme de niveau avancé sont associées à une moyenne pondérée cumulative plus faible. Il est également intéressant de noter que le collège du diplômé avait une incidence notable sur la moyenne pondérée cumulative finale. Une dernière variable dont il faut tenir compte est celle selon laquelle les DAI ayant besoin de sessions supplémentaires pour terminer leur programme ont également une moyenne pondérée cumulative plus faible. On peut en déduire que les étudiants qui ont besoin de plus de temps pour terminer leur programme sont également susceptibles d'avoir des difficultés au plan scolaire.

Tableau 3. Moyenne pondérée cumulative

Variables ^{2,3}		B	E.-T.	Sig.
Âge		,008***	,001	,000
Sexe (homme)	Femme	,100***	,024	,000
Domaine d'études (arts)	Affaires	-,001	,039	,984
	Communautaire	,028	,036	,440
	Génie et technologie	,057	,039	,149
	Santé	-,070*	,041	,089
	Accueil	-,098	,062	,115
Type de titre de compétence (diplôme)	Prép. et perfection.	-,052	,045	,248
	Certificat	-,036	,031	,237
	Diplôme avancé	-,095***	,032	,003
Collège (1)	Autre	,164***	,035	,000
	2	-,137***	,033	,000
	3	-,436***	,034	,000
	4	-,023	,031	,445
Type d'incapacité (THADA/TA)	5	-,341***	,047	,000
	IPSM	,023	,027	,395
	Psychiatrique	,050	,032	,112
Trimestres supplémentaires requis (durée des études) (Non)	Autre	-,106*	,055	,055
	Oui	-,248***	,026	,000

* seuil de signification de 0,10; ** seuil de signification de 0,05; *** seuil de signification de 0,01

Les DAI d'un collège ont-ils besoin de plus de temps pour terminer leur programme que leurs pairs n'ayant pas d'incapacité?

Afin de déterminer si les DAI prenaient plus de temps à terminer leur programme que leurs pairs n'ayant pas d'incapacité, les diplômés ont été jumelés selon leur sexe, âge, programme et moyenne pondérée

² On ne devrait pas interpréter de façon significative les catégories « autre ». La catégorie « autre » pour le type de titre de compétence correspond au regroupement de quatre types de titres de compétence différents (certificat d'études collégiales, grade d'études appliquées, métier spécialisé et certificat post-diplôme). Ce regroupement des catégories était nécessaire de sorte que d'autres types de titres de compétence (certificat et diplôme avancé) puissent être inclus dans le modèle. Ceci découle du nombre limité d'observations pour certains niveaux de moyenne pondérée cumulative par types de titres de compétence. La deuxième catégorie « autre » correspond au type d'incapacité, dont les cellules renfermaient de très petits nombres et comprennent également plus d'un type d'incapacités et ne représentent donc pas avec exactitude un type d'étudiant.

³ Les catégories entre parenthèses correspondent à des groupes de référence.

cumulative. De manière générale, les DAI et les DSI avaient terminé leur programme dans les délais prévus (78,4 % et 85,9 %, respectivement) (tableau 4). Cependant, il faut en moyenne plus de temps aux DAI qu'aux étudiants du groupe des DSI (tableau 5). Bien que la différence entre la durée moyenne des études des deux groupes soit minime, au septième seulement d'une session, elle est significative au plan statistique (tableau 6).

Tableau 4. Nombre de sessions supplémentaires (%)

Nombre de sessions supplémentaires	DSI	DAI
0	85,9	78,4
1	7,4	11,0
2	3,2	5,4
3	2,3	3,0
4	,7	1,3
5	,2	,5
6	,2	,3
7	,1	,1
Total	100,0	100,0

Tableau 5. Durée moyenne des études

	Moyenne	É.-T.	E.-T.
Durée moyenne des études (DSI)	,260	,772	,018
Durée moyenne des études (DAI)	,405	,941	,022

Tableau 6. Écart entre la durée moyenne des études

	Moyenne	É.-T.	E.-T.	t	Sig. (deux queues)
DSI – DAI	-,14471	,74373	,01765	-8,200	,000

Quel facteurs liés aux programmes ou aux études ont une incidence sur la durée des études? Le type d'incapacité a-t-il une incidence sur la durée des études?

Les données descriptives démontrent que le temps supplémentaire nécessaire pour terminer un programme était associé tant au type de programme qu'au type de titre de compétence. En ce qui concerne le domaine d'études (tableau 7), les DAI ayant étudié dans le domaine des affaires et de la santé étaient plus susceptibles d'avoir besoin de sessions supplémentaires pour obtenir leur diplôme par rapport au groupe de référence, création et arts appliqués. Un peu plus du tiers (34,5 %) des DAI d'un programme du domaine des affaires et un quart (26,6 %) des DAI d'un programme du domaine de la santé ont pris plus de temps pour terminer que les DAI dans d'autres programmes. En comparaison avec les DAI ayant terminé des programmes de diplôme, les DAI ayant terminé des programmes de certificat étaient moins susceptibles d'avoir besoin de plus de temps pour terminer. Par ailleurs, les DAI de

programmes de diplôme avancé étaient plus susceptibles d'avoir besoin de plus de temps (données non montrées). Ces constatations s'expliquent lorsqu'on regarde les exigences des programmes. Comme les exigences des programmes de certificat sont moindres que celles des programmes de niveau avancé, les étudiants sont moins susceptibles de prendre du retard.

Tableau 7. Nombre de sessions supplémentaires par domaine d'études (%)

Nbre de sessions suppl.	Domaine d'études							Total (N)
	Affaires	Service commu.	Création et arts appliqués	Génie et technologie	Santé	Accueil	Préparatoire et perfect.	
0	65,5	84,9	78,8	80,6	73,4	82,4	81,8	1 546
1	18,2	7,8	8,8	10,6	12,9	10,3	8,0	215
2	7,8	3,6	8,8	4,5	6,6	2,9	5,1	115
3	5,5	2,4	2,4	2,3	4,1	2,9	1,7	60
4	2,0	,9	,9	1,3	1,2	,0	2,8	26
5	1,0	,2	,0	,5	,8	,0	,6	9
6	,0	,0	,3	,3	,8	1,5	,0	5
7	,0	,2	,0	,0	,0	,0	,0	1
N	307	449	339	397	241	68	176	1 977

Le tableau 8 montre la différence de la durée des études selon le type d'incapacité. Les données descriptives indiquent des différences marginales; les personnes ayant un THADA/TA étant un peu moins susceptibles d'avoir besoin de plus de temps et celles ayant une déficience psychiatrique étant davantage susceptibles d'avoir besoin de plus de temps. La majorité des DAI de l'étude n'ont pas eu besoin de sessions supplémentaires pour terminer leur programme. À l'exception du groupe « autre », les DAI ayant des déficiences psychiatriques étaient plus susceptibles d'avoir besoin de sessions supplémentaires pour terminer leur programme.

Tableau 8. Nombre de sessions supplémentaires par type d'incapacités (regroupées) (%)

		IPSM	THADA/TA	Psych	Autre	Total (N)
Nombre de sessions supplémentaires	0	76,7	80,9	74,1	69,7	1 544
	1	11,2	9,2	13,5	17,1	211
	2	6,9	5,5	4,7	7,9	116
	3	1,7	3,0	5,8	3,9	60
	4	2,1	1,1	0,7	1,3	26
	5	0,7	0,3	0,7	0,0	9
	6	0,5	0,1	0,4	0,0	5
	7	0,2	0,0	0,0	0,0	1
	N	580	1 042	274	76	1 972

La prochaine étape de l'analyse vise à déterminer, à l'aide de la régression, quels facteurs influent sur la durée des études. Ces résultats (tableau 9) montrent que les diplômés ayant des déficiences psychiatriques sont plus susceptibles d'avoir besoin de plus de temps pour obtenir leur titre de compétence par rapport au groupe de référence, les diplômés ayant un THADA/TA (tableau 9). Les DAI

qui ont une moyenne pondérée cumulative plus élevée sont moins susceptibles d'avoir besoin de sessions supplémentaires, ce qui est aussi vrai pour les diplômés d'un programme de certificat. Les DAI des programmes des domaines des affaires et de la santé sont plus susceptibles d'avoir besoin de sessions supplémentaires, tout comme ceux ayant obtenu un diplôme de niveau avancé. Il est intéressant de noter que, contrairement aux résultats observés pour la moyenne pondérée cumulative, l'âge et le sexe n'ont pas d'incidence sur les sessions supplémentaires requises pour terminer les études.

Tableau 9. Nombre requis de sessions supplémentaires (durée des études)

Variables		R,C,	E,-T,	Sig,
Âge		1,000	,007	,952
Moyenne pondérée cumulative		,282***	,119	,000
Sexe (homme)	Femme	,839	,132	,182
Type de programme (arts)	Affaires	1,537**	,195	,028
	Communautaire	,810	,206	,306
	Génie et technologie	,745	,206	,151
	Santé	1,578**	,218	,036
	Autres types de programmes	,943	,229	,798
Type de titre de compétence (diplôme)	Certificat	,612***	,179	,006
	Diplôme de niveau avancé	1,607***	,160	,003
	Autre types de titres de compétence	1,829	,190	,001
Type d'incapacité (THADA/TA)	IPSM	1,254	,147	,124
	Psychiatrique	1,526**	,173	,014
	Autre	1,554	,280	,116

* seuil de signification de 0,10; ** seuil de signification de 0,05; *** seuil de signification de 0,01

Le recours aux services ou aux mesures d'adaptation a-t-il une incidence sur la durée des études?

La présente étude visait, entre autres, à évaluer les effets des services de soutien sur la durée des études des DAI. Ces services et mesures d'adaptation comprenaient l'accès à du soutien technologique adapté, l'utilisation de médias substituts, le recours à des services d'évaluation, la recherche de stratégies d'apprentissage et l'utilisation de services par les pairs et de counseling. Cependant, comme le démontre le tableau 10, l'analyse a été limitée pour deux raisons. Premièrement, le niveau d'utilisation de certains services offerts, comme les services d'un conseiller en matière de services aux personnes handicapées, était de 100 %, alors que d'autres étaient rarement utilisés, ce qui donnait des échantillons de taille trop petite. Le deuxième problème découlait de l'absence de rapports des collègues participants concernant certains services, soit parce qu'ils n'enregistraient pas d'information sur l'utilisation dans leurs systèmes ou parce qu'ils n'avaient pas produit de rapports aux fins de l'étude. Par conséquent, il n'a pas été possible d'inclure le recours aux services et mesures d'adaptation à titre de variable dans l'analyse de régression précédente pour en déterminer l'incidence sur la durée des études.

Tableau 10. Utilisation des services et mesures d'adaptation par nombre de sessions supplémentaires (%)

Services et mesures d'adaptation		Nombre requis de sessions supplémentaires								Total (N)
		0	1	2	3	4	5	6	7	
Technologie d'adaptation	Non	73,8	70,9	75,0	79,5	78,6	100,0	100,0	100,0	1 131
	Oui	26,2	29,1	25,0	20,5	21,4	0,0	0,0	0,0	399
	N	1266	134	64	44	14	4	3	1	1 530
Subvention pour les frais de scolarité	Non	98,3	97,0	91,9	93,3	95,7	100,0	100,0	100,0	1 430
	Oui	1,7	3,0	8,1	6,7	4,3	0,0	0,0	0,0	35
	N	1133	164	86	45	23	8	5	1	1 465
Formats substitués	Non	54,0	48,5	54,4	28,6	37,5	37,5	20,0	0,0	974
	Oui	46,0	51,5	45,6	71,4	62,5	62,5	80,0	100,0	890
	N	1469	198	103	56	24	8	5	1	1 864
Services d'évaluation	Non	27,2	30,8	33,0	21,4	25,0	50,0	20,0	0,0	517
	Oui	72,8	69,2	67,0	78,6	75,0	50,0	80,0	100,0	1 347
	N	1469	198	103	56	24	8	5	1	1 864
Stratégies d'apprentissage	Non	86,7	82,1	84,4	93,2	78,6	100,0	100,0	100,0	1 322
	Oui	13,3	17,9	15,6	6,8	21,4	0,0	0,0	0,0	208
	N	1266	134	64	44	14	4	3	1	1 530
Services par les pairs	Non	94,3	95,1	96,5	100,0	91,7	100,0	100,0	S.O.	730
	Oui	5,7	4,9	3,5	0,0	8,3	0,0	0,0	S.O.	41
	N	600	82	57	14	12	4	2	S.O.	771
Conseiller en services aux personnes handicapées	Non	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
	Oui	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1 465

	N	1133	164	86	45	23	8	5	1	1 465
Conseillers en orientation professionnelle	Non	97,9	98,1	94,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1 942
	Oui	2,1	1,9	6,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	44
	N	1553	216	116	60	26	9	5	1	1 986
Services de counseling	Non	89,0	100,0	98,2	100,0	100,0	100,0	100,0	S.O.	703
	Oui	11,1	0,0	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S.O.	67
	N	599	82	57	14	12	4	2	S.O.	770

Malgré ces limites, certains résultats intéressants sont ressortis (tableau 10). En moyenne, l'utilisation des services et mesures d'adaptation offerts par le collège n'est pas généralisée, à l'exception des consultations avec les conseillers en matière de services aux personnes handicapées qui sont obligatoires pour les DAI qui veulent obtenir du soutien. Les services d'évaluation (72,8 %), les manuels en médias substitués (46,0 %) et la technologie adaptée (26,2 %) sont les services et mesures d'adaptation les plus fréquemment utilisés. Les collèges participant à l'étude ont indiqué que très peu d'étudiants se prévalaient des services offerts par les pairs, des subventions pour les frais de scolarité et des services des conseillers en orientation professionnelle.

Pour les raisons susmentionnées, il est difficile d'établir une relation entre l'utilisation des services et mesures d'adaptation et le temps supplémentaire étant requis pour terminer un programme. Les résultats montrent que 20,6 % des diplômés qui ont eu recours aux services d'évaluation ont également eu besoin de plus de temps pour obtenir leur diplôme, par rapport à 23 % pour ceux n'ayant pas utilisé des services ou n'en n'ayant pas eu besoin. En revanche, ceux qui utilisaient des documents en médias substitués étaient un peu plus susceptibles d'avoir besoin de plus de temps (24 %) par rapport à 19 % pour ceux qui n'utilisaient pas de tels documents. Bien que de plus amples recherches et analyses s'imposent, il est possible de tirer comme conclusion préliminaire que l'utilisation de manuels en médias substitués a une incidence sur l'aptitude de l'étudiant à terminer son programme à temps.

Conclusions

Le présent rapport comparait des diplômés ayant une incapacité (DAI) en les jumelant à un groupe de diplômés sans incapacité (DSI). Les deux groupes ont étudié dans cinq collèges ontariens et terminé entre 2007 et 2010. La comparaison des deux groupes visait à déterminer si les DAI avaient besoin de plus de temps pour terminer leur programme que le groupe d'étudiants sans incapacité (DSI), et si d'autres variables avaient une incidence sur la durée des études. La recherche a donné un aperçu de l'expérience qu'ont vécue les DAI. Des associations ont été établies entre les caractéristiques sociodémographiques, d'une part, et la moyenne pondérée cumulative et la durée des études, d'autre part. La recherche a également permis de mieux comprendre les différences entre les DAI et les DSI en ce qui concerne la durée des études.

Plusieurs variables ont été associées tant à la hausse qu'à la baisse de la moyenne pondérée cumulative. Le modèle établit une association entre le fait d'être un étudiant plus âgé ou une étudiante et une moyenne pondérée cumulative plus élevée. L'inscription à un programme du domaine de la santé ou à un programme de diplôme de niveau avancé est associée à une baisse de la moyenne pondérée cumulative. Cependant, les baisses sont extrêmement faibles (la baisse de la moyenne pondérée cumulative pour les personnes inscrites dans un programme du domaine de la santé étant d'environ 0,07). La nécessité de prendre des sessions supplémentaires pour terminer un programme semble avoir l'effet le plus important sur la moyenne pondérée cumulative, à savoir une baisse associée de 0,25.

La présente étude a également mis en relief les différences qui existent entre les DAI et les DSI en ce qui concerne la durée des études. En moyenne, les deux groupes d'étudiants ont eu besoin de plus de temps pour terminer leur programme, mais les DAI ont eu besoin d'un peu plus de temps. Les personnes inscrites à un programme du domaine des affaires ou de la santé ou à un programme de diplôme de niveau avancé étaient plus susceptibles d'avoir besoin de plus de temps, tout comme celles qui avaient une déficience psychiatrique. Quant aux personnes inscrites à un programme de certificat, elles étaient moins susceptibles d'avoir besoin de plus de temps.

Il a été impossible de tirer des conclusions de fond au sujet de l'association entre le recours à des mesures d'adaptation et à des services et le besoin de plus de temps pour terminer un programme. De manière générale, la plupart des étudiants ont peu utilisé les services et les mesures d'adaptation destinés aux étudiants ayant reçu un diagnostic. Cependant, l'examen des données croisées seulement concernant les services d'évaluation pourrait porter à croire que l'utilisation de la technologie adaptée ou de manuels en médias substitués serait un facteur associé à une légère augmentation de la durée des études chez les DAI.

Limites

Même si la méthode de recherche comprenait un échantillon de grande taille (N=2201) et un échantillon de paires jumelées (N=1776) représentant bien les cinq collèges, certains renseignements manquaient ou n'étaient pas disponibles en raison du manque de ressources, de systèmes de collecte désuets, des politiques, des procédures, de la dotation et des différences des modèles de services aux personnes handicapées et aux étudiants. Il a été difficile d'extraire certains renseignements (comparaisons des moyennes pondérées cumulatives entre les deux groupes, accès et utilisation des services) en raison des différences entre les bases de données électroniques et la disponibilité du personnel pour recueillir ces renseignements.

Conclusions

L'étude devrait être effectuée dans d'autres provinces pour vérifier les tendances à l'échelle du pays et pour déterminer pourquoi certains DAI n'ont pas accès aux services et mesures d'adaptation qui pourraient leur être utiles. Les bureaux des services aux personnes handicapées devraient reconnaître l'importance des centres d'évaluation et encourager les étudiants ayant une incapacité qui sont en difficulté à utiliser ce service. Les résultats au sujet des DAI qui utilisent des documents en médias substitués pourraient faire l'objet d'une recommandation immédiate à l'intention des conseillers en services aux personnes handicapées en vue de proposer une charge de cours réduite ou une formation valable en technologie adaptée pour les logiciels de lecture. L'utilisation dès le départ de logiciels de lecture permettrait de réduire l'anxiété reliée aux nouveaux logiciels, ainsi que le risque d'échec scolaire à la première session. Par ailleurs, il faudrait revoir la subvention pour les frais de scolarité offerte aux étudiants ayant une incapacité, non seulement pour égaliser les frais de scolarité, mais également pour inclure les coûts de subsistance supplémentaires. Une telle modification offrirait au petit nombre

d'étudiants ayant une incapacité qui ont accès à cette subvention l'égalité des frais de scolarité et l'égalité d'accès à l'éducation. De plus, une subvention pour les frais de subsistance irait dans le sens des lignes directrices sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, tout en faisant de l'Ontario est chef de file en matière d'égalité des coûts pour l'accès à l'éducation. Il faudrait également d'importantes ressources pour combler les limites qu'ont révélées les résultats de la présente étude.

Références

Alcorn Mackay, S. (2009). *Succeeding with Disabilities: A preliminary study of the time to graduation*. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (Toronto).

Finnie, R., Childs, S. et Qui, T. (2012). *Persévérance aux études postsecondaires : Nouvelles données pour l'Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Ma, X. et Frempong, G. (2008). *Raisons de l'inachèvement des études postsecondaires et profil des décrocheurs*. Gatineau : Direction générale de la politique sur l'apprentissage.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). (2006). *Rapport fédéral de 2006. Vers l'intégration des personnes handicapées*. Extrait de http://www.hrsdc.gc.ca/eng/disability_issues/reports/fdr/2006/page05.shtml

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) (2011). Profil de l'incapacité au Canada en 2006. Extrait de http://www.hrsdc.gc.ca/eng/disability_issues/reports/disability_profile/2011/disability_profile.pdf

Sattler, P. & Academica Group Inc. (2010). *Cheminevements des membres des groupes sous-représentés : de la présentation d'une demande d'admission à un établissement postsecondaire à l'entrée sur le marché du travail*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Statistique Canada (2007) *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : l'incapacité au Canada*, rapport analytique 89-628-XIf, Ottawa, Statistique Canada. Catalogue n° 89-628-XIE. Extrait de <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2007002-fra.pdf>

Statistique Canada. (2008a). *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités : tableau 5. Situation d'activité des adultes de 15 à 64 ans, Canada et provinces, 2001 et 2006*. Extrait de : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/2008008/t/5201169-fra.htm>

Statistique Canada. (2008b). *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : Tableaux (partie V)*. Catalogue n° 89-628-X n° 011. Extrait de <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2008011-fra.htm>

Statistique Canada. (2011). *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités : tableaux personnalisés pour le COQES*.

